



DEJEPS projet 2010

Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports

Spécialité : animation socio-éducative ou culturelle
Mention : développement de projets, territoires et réseaux.

Une nouvelle voie pour le sport pour tous.

ARRETE

Arrêté du 20 novembre 2006 portant organisation du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité "animation socio-éducative ou culturelle" délivré par le ministère chargé de la jeunesse et des sports

Article 1

Il est créé une spécialité "animation socio-éducative ou culturelle" du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport qui confère à son titulaire les compétences suivantes, attestées par le référentiel de certification :

- concevoir un projet d'action dans le cadre des objectifs de l'organisation ;
- coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action ;
- conduire des démarches pédagogiques ;
- conduire des actions de formation.

Lorsque la formation est suivie dans le cadre de la formation initiale, sa durée minimale est de 1 200 heures dont 700 heures en centre de formation.

Article 11

Un livret de formation, d'une durée de validité de quatre ans maximum renouvelable pour un an, est délivré, préalablement à l'entrée en formation, par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la vie associative

Il atteste, lorsqu'elles sont acquises, des capacités à participer à l'encadrement des activités notamment physiques ou sportives

Article 13

Les quatre unités capitalisables constitutives du référentiel de certification du diplôme, sont définies par les objectifs terminaux d'intégration suivants :

Dans les deux unités capitalisables transversales quelle que soit la spécialité :

- UC 1 : EC de concevoir un projet d'action ;
- UC 2 : EC de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action.

Dans l'unité capitalisable de la spécialité :

- UC 3 : EC de conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative.

Dans l'unité capitalisable de mention :

- UC 4 : EC d'animer en sécurité dans le champ d'activité.

RÉFÉRENTIEL PROFESSIONNEL

Le champ des activités sociales, culturelles et économiques liées à l'animation au sport et à l'éducation populaire est en constante évolution depuis des décennies.

Plusieurs phénomènes en sont à l'origine.

D'une part, la pratique d'activités sportives et culturelles est aujourd'hui en expansion et s'articule autour de quatre axes :

- une demande individuelle de loisirs diversifiée qui se développe dans un environnement encadré ou non ;
- de nouvelles exigences en termes d'activités, de conditions de pratiques et d'encadrement ;
- une prescription en matière de services d'animation destinés à des publics de plus en plus divers avec des objectifs de plus en plus ciblés ;
- des dispositifs publics construits en réponse à des réalités territoriales mieux identifiées (zones rurales, périurbaines et urbaines).

D'autre part, et en réponse à ces attentes sociales, on constate que les opérateurs du champ s'adaptent progressivement en évoluant vers :

- une contractualisation croissante des relations entre offreurs et usagers ;
- l'émergence de compétences développées dans un cadre collectif ou partenarial ;
- une professionnalisation plus grande des intervenants et des cadres.

Pour accompagner la professionnalisation du secteur de l'animation et des sports, le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative a engagé depuis plusieurs années une rénovation complète de sa filière de certifications.

Cette rénovation a débuté par la construction d'un nouveau diplôme, le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS), au regard des besoins clairement exprimés par le secteur : "des animateurs développant des compétences couvrant l'ensemble des champs de l'animation et du sport au niveau IV".

Cette rénovation se poursuit aujourd'hui par la construction d'une certification de niveau III qui vise à structurer la filière par la reconnaissance d'une fonction professionnelle de coordination dans le champ de l'animation et du sport.

Dans ce cadre, Aquitaine Sport Pour Tous envisage la mise en place d'une session de formation prioritairement réservée à des professionnels à partir de Septembre 2010 jusqu'à fin 2011.

Pour tous renseignements :

- www.aquitaine.jeunesse-sports.gouv.fr
rubrique diplômes professionnels
 - Aquitaine Sport Pour Tous
www.aquitainesportpourtous.com
- Tél. : 05 56 75 90 30

Description du métier

Appellations

Un certain nombre d'appellations ont aujourd'hui cours : animateur-coordonnateur, animateur de réseau, coordonnateur d'activités, coordonnateur technique, responsable d'animation, agent de développement de la vie associative, responsable fédéral, éducateur sportif, animateur socio-éducatif, accompagnateur, adjoint de direction, coordonnateur de projet...

Entreprises et structures employeuses

Les activités s'exercent notamment dans le cadre d'associations de jeunesse, d'éducation populaire ou de sport, de collectivités publiques, de regroupements intercommunaux, du secteur médico-social, d'entreprises du secteur marchand ou de l'économie sociale et solidaire...

Champ et nature des interventions

L'importance des activités de coordination dans le champ de l'animation et du sport fait que ces professionnels travaillent au quotidien au fonctionnement de l'organisation employeuse et à la mise en œuvre du projet.

Débouchés et évolutions de carrière

L'accès à ces emplois, qui est souvent précédé d'une première expérience dans l'animation, correspond à une évolution de carrière pouvant, le cas échéant, déboucher vers des emplois intégrant une dimension d'expertise ou de management plus affirmée dans le secteur.

Fiche descriptive d'activités

Les activités professionnelles concernées sont classées en quatre grands groupes d'activités professionnelles non hiérarchisées entre elles :

A. - Concevoir un projet d'animation dans le cadre des objectifs de l'organisation :

- il agit dans le cadre des réseaux professionnels et institutionnels locaux
- il prend en compte les politiques publiques locales dans son action ;
- il participe au diagnostic du territoire d'intervention de l'organisation
- il prend en compte les réalités sociales, éducatives et culturelles des publics concernés
- il favorise l'implication des bénévoles dans la conception du projet d'animation

- ...

B. - Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'animation :

- il coordonne une équipe bénévole et professionnelle
- il anime des réunions de travail
- il met en œuvre les procédures de travail
- il encadre les collaborations entre professionnels et bénévoles
- il facilite les démarches participatives au sein de l'organisation
- il participe aux actions de tutorat dans l'organisation
- il participe aux actions des réseaux partenaires
- il représente l'organisation auprès des partenaires

- ...

C. - Conduire des démarches pédagogiques :

- il prend en compte les caractéristiques des publics auxquels s'adresse l'action
- il inscrit son animation dans le cadre des objectifs de l'organisation
- il prend en compte les différentes approches au sein d'une équipe pluridisciplinaire
- il organise les échanges interculturels
- il organise les échanges intergénérationnels
- il inscrit son action dans une démarche d'éducation populaire
- il conduit des apprentissages techniques dans le support d'activité pour lequel il est compétent

- ...

D. - Conduire des actions de formation